Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

ID: 064-216403501-20230920-20230041-DE

MAIRIE DE LOUHOSSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-0041 HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA

Séance du 20 septembre 2023

Date convocation: 11 septembre 2023 Date d'affichage: 11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 20 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire. 2023ko irailaren 20an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

Etaient présents / Hor zirenak (11): HAPETTE Maylis, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, MEMBREDE Mathieu, MONGABURE Vincent, OTHABURU Sébastien, SAINT ESTEBEN Marie, SAPPARRART Bertrand, VALLET Christophe: Conseillers.

Excusés / Barkatuak (4): DUCLOS Bernadette, ROUX Christine, SAINT PIERRE Marie Claire, URRUTY Chantal

<u>Procurations</u>: ROUX Christine à Jean Pierre HARRIET, SAINT PIERRE Marie Claire à VALLET Christophe, URRUTY Chantal à SAINT ESTEBEN Marie

A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena : IRIART BONNECAZE Carole

OBJET : DELIBERATION POUR ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT MENTAETXEBERRIKO BIDEA ET LANDONDOKO BIDEA

Le conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil municipale en date du 9 juin 2023, décidant le changement d'assiette des chemins Landondoko Bidea et Mentaetxeberriko Bidea et décidant le lancement d'une enquête publique,

Vu l'arrêté du Maire en date du 9 juin 2023 prescrivant l'enquête publique,

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 juillet au 18 juillet 2023 inclus n'a donné lieu à aucune observation,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur, et son avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Décide le changement d'assiette des chemins Landondoko Bidea et Mentaetxeberriko Bidea.

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

ID: 064-216403501-20230920-20230041-DE

Charge Monsieur le Maire de signer tous les actes nécessaires.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membre présents : 11 Nombre de suffrage exprimés : 14

POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Louhossoa, le 21 septembre 2023, Le Maire,

Mr Jean-Pierre HARRIET